



Compte-rendu du Comité Social d'Administration Locale de Paris du jeudi 22 juin 2023

Il y avait 5 points à l'ordre du jour :

- 1-Approbation du procès verbal de la séance du CSAL de Paris du 17 février 2023.
- 2-Présentation, pour avis, du projet de déménagement des SIE Paris 1^{er}-2^e, SIE Paris 3^e-4^e, PCE 1^{er}-2^e et PCE 3^e-4^e sur le site de Notre Dame des Victoires.
- 3-Présentation, pour avis, du projet de déménagement du service contentieux déconcentré d'appel (SCAD) du site de Banque vers le site de Londres.
- 4-Présentation, pour information, du projet de création d'une antenne SIE à Vierzon (CHER).
- 5-Présentation, pour information, du projet de création des centres de contact des professionnels à Alençon (ORNE) et à Lisieux (CALVADOS).

Le point 2 concernait la présentation, pour avis, du projet de déménagement des SIE Paris 1^{er}-2^e, SIE Paris 3^e-4^e, PCE 1^{er}-2^e et PCE 3^e-4^e sur le site de Notre Dame des Victoires (NDV).

– En préambule, il est souligné que le document de travail remis par l'administration contient deux coquilles :

- Page 4, il est fait mention de la société SEGAT, employée par la direction pour « *animer les ateliers participatifs et élaborer des propositions d'aménagement dans les étages* » ; d'après l'administration, c'est une erreur.
- Page 5, la direction précise que, contrairement à ce qui est écrit, les travaux prendront fin, non pas en novembre 2023, mais fin septembre 2023, voire début octobre 2023, pour une installation des services à partir du 15 octobre 2023.

Ce qui est une heureuse nouvelle pour les agents concernés qui n'auront pas à prendre leur poste dans des bureaux encore en travaux...

– En réponse aux inquiétudes des agents concernant la verrière du site NDV et ses conséquences sur les températures des locaux, l'administration répond, laconiquement, qu'en raison du changement climatique, il n'y aura pas de climatisation.

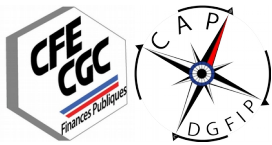
– Concernant la restauration, deux restaurants AGRAF situés, l'un, sur le site Uzès à 600 m de NDV et l'autre, sur le site Réaumur à 700 m de NDV, coûteront aux agents entre 15 et 18mn de trajet, s'ils *souhaitent* se restaurer.

À ce premier frein, s'ajoutera celui des capacités d'accueil des restaurants qui auront du mal à absorber ces nouveaux publics. Cette fois, la perte de temps se situera au niveau des files d'attente.

On pourra également signaler le fait que le restaurant AGRAF situé rue de Londres est fermé depuis mars 2023, avec une réouverture programmée pour mars 2024. Les agents qui travaillent rue de Londres viendront donc agrandir les files d'attente des restaurants AGRAF cités plus haut.

Fidèle à ses principes, la direction refuse d'octroyer un crédit horaire de 15mn en compensation, y compris pour les agents à mobilité réduite...

Avec une telle bienveillance de la direction, peut-on s'étonner de la désaffection croissante des agents vis-à-vis de l'AGRAF ?



– Dans les documents remis en annexe :

les tableaux d'écêtements d'horaires variables font état, pour le SIE 1^{er}-2^e et sur une période de **seulement trois mois**, de **huit** agents ayant subi un écêtement alors que deux d'entre eux ont utilisé trois journées de récupération d'horaires variables au cours de ces trois mois : l'agent 7 perd donc 17h19 et l'agent 8 perd 4h43.

Pour le SIE 3^e-4^e, **huit** agents sont également impactés :

l'agent 1 avec 11h06 perdues, malgré trois journées de récupération d'horaires variables, l'agent 3 avec 18h33 malgré une journée de récupération d'horaires variables, l'agent 5 avec 13h37 écâtées malgré une demi-journée de récupération d'horaires variables et l'agent 6 avec 5h32 malgré trois jours de récupération d'horaires variables.

L'administration s'était, pourtant, engagée à ce que ces situations n'existent plus. Comment peut-on expliquer qu'elles se reproduisent, notamment en sachant que certains agents ont subi ces écêtements plusieurs mois d'affilée et cela, dès le premier quadrimestre de l'année ?

La réponse de la direction est très simple : elle estime que les agents sont responsables de ces heures perdues parce qu'ils ne font pas attention à leurs horaires.

Cela n'a probablement rien à voir avec le DUERP 2022, notamment pour le SIE 3^e où il est observé : « Les opérateurs du SIE sont dotés d'un outil informatique de plus en plus inadapté : plus de 60 applications dans un SIE, process applicatifs inadaptés aux besoins des opérateurs, lenteurs et indisponibilités croissantes des applications, génération de stocks croissants d'anomalies tous phénomènes générant des périodes de STRESS MAJEUR sans visibilité sur d'hypothétiques améliorations. »

Le DUERP de ce service permet, en outre, de deviner, qu'actuellement, les agents se débrouillent comme ils le peuvent, ce qui les a conduits : « à aménager lourdement leurs horaires » **avec des** « dépassements d'horaires nécessaires pour résorber les stocks d'anomalies liées aux dysfonctionnements informatiques à répétition » ; **de surcroît, ils doivent** « rechercher des créneaux horaires où la fluidité des applications est moins perturbée que pendant les créneaux réglementaires de travail ».

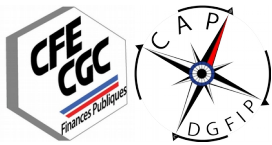
Or, la seule mesure de prévention acceptée par l'administration au cours d'un précédent GT est la : « mise en œuvre d'une formation gestion du stress – gestion des émotions à l'étude ».

Les agents doivent-ils en déduire que ce sont eux qui posent problème et non le fonctionnement de l'informatique ?

Pour la CGC Finances Publiques et CAP DGFIP de telles mesures de prévention sont sidérantes alors que, de l'aveu même de l'administration, l'informatique à la DGFIP est obsolète.

Cela suggère, en creux, que ce sont les agents qui doivent s'adapter, coûte que coûte, à l'informatique surannée de l'administration ; cette manière de voir s'apparente à une philosophie proche du machinisme, que nos syndicats rejettent.

En conséquence, l'alliance CFTC/CGC Finances Publiques/CAP DGFIP s'est abstenue de voter sur ce point, ainsi que sur le suivant.



Le point 3 avait trait à la présentation, pour avis, du projet de déménagement du service contentieux d'appel déconcentré (SCAD) du site de Banque vers le site de Londres.

Les représentants du personnel se sont étonnés de l'absence de DUERP dans ce service car, selon l'administration, il n'y aurait rien à signaler, comme cela est indiqué dans le sommaire des documents annexes : « *Le DUERP du service ne recense aucun risque.* »

Le point 4 était la présentation, pour information, du projet de création d'une antenne SIE à Vierzon (CHER).

Dans un premier temps, l'administration précise que les effectifs du site de VIERZON sont inférieurs à ceux prévus par le TAGERFIP (Tableau de gestion des emplois de référence des Finances Publiques).

Cette information a son importance :

- d'abord, parce qu'aucun des agents dont l'emploi a été relocalisé n'a demandé à suivre ses missions, entraînant la nécessité de recruter d'autres agents par le biais des mutations nationales, locales, du recours aux contractuels et même de la première affectation de futurs contrôleurs stagiaires ;
- ensuite, parce que l'administration indique que, si les effectifs ne sont pas complets, la DRFIP ayant conservé la responsabilité comptable, il y aura « *solidarité* ». Il faut comprendre, ici, que le travail délocalisé sera « *rapatrié* » à Paris. Il est, en effet, envisagé que les Équipes de Renfort (EDR) de Paris travaillent, à distance, pour l'antenne de Vierzon...

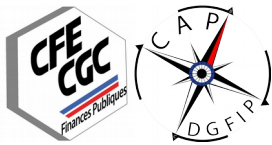
Dans un second temps, la DDFIP du CHER a maintenu le projet d'installation, malgré un vote « *contre* » à l'unanimité du CSAL de la DDFIP du CHER, car il ne respectait ni le cahier des charges ni le code du travail avec, notamment, l'absence de fenêtres dans cet ancien hangar où seront installés les bureaux.

Pour l'alliance CGC Finances publiques/CAP DGFIP, cette création d'antenne ressemble fort à du bricolage :

- d'une part, l'absence d'agents expérimentés dans ces antennes va contraindre les contractuels à suivre une formation de 3 semaines au moins ;
- d'autre part, des stagiaires arriveront en première affectation dans ces antennes. Au préalable, ils n'auront suivi qu'une formation théorique ainsi qu'un stage de quelques semaines pour faire face à leurs nouvelles missions.

Un important turnover d'agents est donc à prévoir à VIERZON.

- enfin, concernant les agents qui ont demandé, par le biais des mutations locales, à quitter les SIE parisiens faisant l'objet d'une délocalisation partielle pour aller travailler dans une autre structure parisienne, la direction se réserve le droit de reporter leur installation en cas de besoin : cela n'est pas acceptable.



Le point 5 consistait en une présentation, pour information, du projet de création des centres de contact des professionnels (CC Pros) à Alençon (ORNE) et à Lisieux (CALVADOS).

- À Alençon, 47 agents sont prévus or, il apparaît qu'à la date du 30/05/2023, seulement 25 agents seront affectés dans ce centre de contact.
14 collègues supplémentaires y seront affectés au 01/09/2023, dans le cadre du mouvement national.
Les 8 postes non pourvus seront occupés, si nécessaire, par des contractuels.
- À Lisieux, 46 postes sont prévus, mais seulement 20 sont pourvus à la date du 30/05/2023.
12 collègues supplémentaires seront affectés dans ce centre au 01/09/2023 et cela, dans le cadre du mouvement national.
9 stagiaires compléteront les effectifs en avril 2024.

Si, à l'absence d'agents expérimentés, on ajoute des conditions de travail qui ne respectent ni le cahier des charges initial, ni même le code du travail et pour terminer, des plages horaires de 8h30 à 18 h, voire 19 h, des difficultés d'organisation sont prévisibles ; sans parler du sujet de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents.

L'attractivité de la DGFIP, déjà en berne, n'est pas près de s'améliorer...

Annexes :

● Cadre de travail des CC Pros de Lisieux :

- L'administration annonce que les « ouvertures élargies » se feront sur la base du volontariat.

Dans la mesure où certains agents ont des contraintes extérieures qui ne leur permettront pas d'être présents aux horaires d'ouverture ou de fermeture, il y a fort à parier que ce seront, peu ou prou, toujours les mêmes collègues qui procéderont à l'ouverture ou à la fermeture des centres de contact.

- L'administration indique qu'un temps sera dédié à la recherche documentaire, sans, toutefois, en préciser les durées minimales et maximales.
Cela est d'autant plus étonnant que ce document annexe précise que le temps documentaire sera un « *sujet systématiquement évoqué lors des dialogues de performance* ».
- Il semblerait que les agents qui seront désignés comme référents le seront en sus de leur travail i.e sans aucune valorisation ni compensation.

● Cadre de travail des CC Pros d'Alençon :

En préambule, il apparaît que les structures nouvellement créées, qu'il s'agisse des antennes ou des centres de contact, « *n'attirent pas les foules* » et certainement pas les agents dont les postes ont été délocalisés.

Notre délégation se demande également comment l'administration envisage de concilier : « une adaptation fine de la présence des agents au volume de sollicitation des usagers » avec un « planning prévisionnel [...] communiqué aux agents au moins 3 semaines à l'avance » qui « peut conduire à imposer la présence d'agents sur des plages d'horaires variables » ; surtout si ce planning est « susceptible de modifications de dernières minutes » qui « doivent, bien évidemment, rester aussi limitées que possible ».



Par ailleurs, alors que la création de ces entités administratives a fait l'objet d'une convention entre la direction parisienne, dite « exportatrice » et les DDFIP qui reçoivent ces emplois délocalisés, il est particulièrement déconcertant que la DRFIP 75 ait omis de fournir lesdites conventions aux élus du personnel.

Le document ne précise pas, non plus, la volumétrie des tâches transférées.

Enfin, la direction indique que les usagers parisiens contacteront les centres de contact professionnels créés à Alençon, dans l'Orne et à Lisieux, dans le Calvados, via des numéros commençant par « 01 ».

L'administration n'a donné aucune explication à ce trompe-l'œil qui laissera croire aux usagers qu'ils contactent une structure parisienne « normale »...

Pour l'alliance CGC Finances Publiques/CAP DGFIP, de toute évidence, l'administration n'a pas tiré les leçons de la récente déroute des Centres de contact des particuliers.

Difficile, en effet, de tirer un quelconque enseignement lorsque la direction générale présente toutes ses expérimentations comme des succès.

Concernant le déjeuner de nos collègues, à Paris, avec la mise en application du Nouveau Réseau de Proximité et les suppressions continues de sites qui en découlent, il apparaît que trouver une solution simple de restauration relève désormais du parcours d'obstacles :

Qui dit « moins de sites », dit « moins de restaurants AGRAF » ; dès lors, ceux-ci sont de plus en plus bondés, avec des files d'attente conséquentes, au point que déjeuner en 45 minutes relève, désormais, de la gageure.

Soit un motif de mécontentement supplémentaire quant aux conditions de vie et de travail à la DRFIP 75.

Plus globalement, après un semestre passé à siéger au CSAL de Paris, nos organisations estiment que, pour des sujets soumis aux votes des élus du personnel, l'administration a toutes les peines du monde à fournir des documents pertinents.

Et enfin, s'agissant de la vision machiniste qui semble guider l'administration, on ne peut que déplorer qu'à la DGFIP, les « outils informatiques » n'existent pas, ce sont des « machines informatiques » :

« Tandis que les outils d'artisanat, à toutes les phases du processus de l'œuvre, restent les serviteurs de la main, les machines exigent que le travailleur les serve et qu'il adapte le rythme naturel de son corps à leur mouvement mécanique. » Hannah ARENDT, Condition de l'homme moderne (1958)

Si, en plus, les machines dysfonctionnent...

Conformément à son refus de pratiquer la politique de la chaise vide, la délégation CGC Finances Publiques / CAP DGFIP continuera à dialoguer avec l'administration, afin de porter les revendications de nos collègues et d'être force de proposition.

CGC FINANCES PUBLIQUES ET CAP DGFIP À VOS CÔTÉS

POUR VOUS INFORMER ET VOUS ACCOMPAGNER

CAP DGFIP || | 01.53.18.01.50 / 01.53.18.01.76

86/92 Allée de Bercy Télédéc 909 Bâtiment Turgot 75572 Paris